



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n°2017-04		
Séance plénière Date : 13 avril 2017	Objet : Capture temporaire d'amphibiens dans le cadre du projet CIGEO mené par l'ANDRA en Meuse	Avis : favorable

Contexte

La présente demande est déposée par l'association HIRRUS mandatée par l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA). L'ANDRA a mis en place l' «Observatoire Pérenne de l'Environnement » programme visant à établir un état de référence et préparer l'étude d'impact avant l'implantation du futur centre de stockage profond de déchets radioactifs.

Cette demande est donc présentée dans le cadre d'une étude de populations d'amphibiens menée depuis 2009 dans le sud meusien, les premières études ont permis de cibler 3 sites de migration préférentiels des amphibiens dans le secteur de :

- le site N°1 est situé sur la commune de Montiers-sur-Saulx, le long de la Départementale 5 entre Montiers-sur-Saulx et Ecurey.

- le site N°2 est situé sur la commune de Biencourt-sur-Orge, le long de la D127b entre Couvertpuis et Biencourt-sur-Orge.

le site N°3 est situé sur la commune de Saint-Joire, lieu-dit « Côte du Val » et longe l'Ormançon (ruisseau affluent de l'Ornain).

Les personnes qualifiées et mandatées pour cette opération sont les suivantes :

- Mme AUBRY Aurélie (Animatrice « nature » -Association Hirus)
- M. AUBRY Philippe (Chargé d'Etudes -Association Hirus)
- M. SPONGA Arnaud (Chargé d'Etudes -Association Hirus)

Ces demandes concernent les spécimens d'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), Crapaud commun (*Bufo bufo*), Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Triton alpestre (*Ichtyosaura alpestris*), Triton palmé (*Lissotriton helveticus*).

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le maintien dans un bon état de conservation la population des espèces d'amphibiens concernés dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

-courrier de saisine du CSRPN et avis de la DREAL du 7 mars 2017

- 1 dossier technique + suivis 2013-2015 et 1 cerfa N° 13 616*01 ,par personne mandatée.

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé

Ces dossiers récurrents depuis plusieurs années, sont bien suivis et vont dans un sens positif de préservation des populations d'amphibiens. On ne peut qu'être en accord avec ces demandes. Les dossiers sont complets et très bien présentés.

Avis du CSRPN

Ce projet ne nuit en aucun cas aux populations d'amphibiens présents, bien au contraire, le CSRPN émet donc un avis favorable pour son exécution.

Le Président du CSRPN,



Serge Muller